



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 26 mars 2025
Date d'affichage/publication : le 26 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de membres présents : 29
Absent : 0

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Zohra EL BASRI, Monsieur François MORTIER, Madame Nathalie PASTORE-TOP, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE adjoints au maire ; Madame Irène FERENC, Monsieur Jean-Claude GAVRAIN, Madame Pascale DE METS, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Valérie SELOSSE, Madame Técla MENAGER, Monsieur Nicolas LEDRUE, Monsieur François DESBOUVRIES, Monsieur Gilbert AMBLOT, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Amaury METGY, Madame Maryse LEGROS, Monsieur Gaëtan JEANNE, Monsieur Francis MENAGER, Madame Mélanie VANHOVE, Monsieur Francis LANDREZ, Monsieur Frédéric PAUWELS, Monsieur Michel BLONDEEL conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Marco GIGANTE, Madame Julie QUEVA, Madame Séverine RASSON, Madame Claude PRINCE.

Secrétaire de séance : Monsieur METGY Amaury

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *



Finances
Décisions budgétaires

Divers (7.1)

AFFECTATION DES RESULTATS DU CFU 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte financier unique 2024 pour le budget de la Ville,

Considérant que l'exécution du budget de la commune pour 2024 a donné lieu à la réalisation d'un excédent d'exploitation de 2 670 378,10 € qu'il convient d'affecter.

Considérant que la section d'investissement (hors restes à réaliser) fait apparaître un besoin de financement de 1 272 256,01 €. A ce déficit doit être ajouté le solde net positif des restes à réaliser qui s'élève à 51 860,67 €. On constate donc un besoin de financement de 1 220 395,34 €.

Il est donc proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir décider :

- d'affecter 1 220 395,34 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2025, pour couverture du besoin de financement de la section d'investissement
- de reprendre le solde, soit 1 449 982,76 €, au chapitre 002 « report de fonctionnement » du BP 2025.
- de reprendre le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement au chapitre 001 du BP2025, soit 1 272 256,01 €

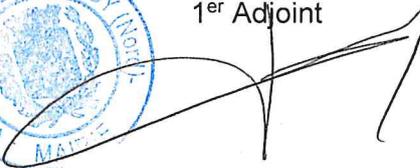
Le Conseil,
Où cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
Par 31 voix pour et 2 non-votants (M le Maire étant sorti, avec un pouvoir)

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme



Christophe HANCQ
1^{er} Adjoint



Le secrétaire de séance
Amaury METGY

